

Essai de caractérisation des différentes organisations illégales avec focalisation sur les mafias criminelles

De toute évidence, toutes les illégalités ne sont pas systématiquement réprimées et certaines normes illégales peuvent même s'avérer légitimes (le droit d'insurrection face à l'arbitraire d'un gouvernement prédateur et corrompu, par exemple). Avant d'aborder les caractéristiques des différentes organisations illégales et de préciser quels sont leurs enjeux, leurs défis et leurs rapports entre elles et vis-à-vis des pouvoirs officiels, il semble nécessaire de cadrer la problématique. Tout d'abord, on définira les normes comme l'ensemble des prescriptions formelles (c'est-à-dire qui sont définies, admises et répétées régulièrement), implicites, transmissibles oralement ou codifiées, pratiques ou de principe, opportunes ou pérennes, intériorisées par les individus, dont la transgression peut être tolérée ou réprimée et qui fondent la "normalité" individuelle ou collective (sociale, politique, économique). Cette normalité s'oppose à la déviance, c'est-à-dire à l'écart répété aux normes, ce qui pose d'emblée un problème car la déviance peut elle-même se développer à partir de normes transgressives considérées comme normales par certains individus ou groupes. Afin de sortir de cette impasse dichotomique, on distinguera trois grandes catégories de normes : 1) les normes officielles légales qui composent le droit en tant que référent transversal de la vie collective (constitution, lois, directives, décrets, ordonnances, arrêts concernant les décisions faisant jurisprudence, règlements, réglementations, code de la route, code de l'urbanisme¹), 2) les normes particulières "non illégales", sociales ou morales, régissant la vie quotidienne au sein de groupes spécifiques (la famille, le clan, la communauté religieuse, l'entreprise²) et constituant un "entre-deux" à partir duquel les normes légales sont soit adaptées, soit contournées (la loi du plus fort, les règles de bienséance, les faveurs clientélistes, les codes de bonne conduite, les codes d'éthique et de déontologie, les chartes³), et 3) les normes illégales, criminelles ou non, qui constituent une infraction aux normes légales (pactes de corruption, loi du talion, omertà⁴) ; il en résulte que si toutes les normes sont formelles, leur transgression est également formalisée. En fait, dans la réalité on assiste à une juxtaposition dynamique des normes légales, non illégales et illégales, imprégnant autant les dispositions individuelles que les pratiques et stratégies collectives, et impliquant des arrangements permanents justifiés par le fait que certaines normes sont à la fois contradictoires et potentiellement compatibles entre elles. De plus, l'analyse des faits sociaux amène à constater que toutes les normes sont transgressibles mais que la transgression peut aussi déboucher, en passant par un processus de consolidation, sur une légalisation des normes non légales ou illégales qui ont permis de l'activer (exemple de la légalisation de l'avortement respectant la

norme de la liberté individuelle et allant à l'encontre de la norme morale du droit à la vie, ou de l'occupation illégale de terrain, transgressant la norme du droit de propriété et débouchant sur l'attribution de titres de propriété afin de privilégier la norme du droit au logement). C'est ainsi que, dans certaines circonstances de revendication d'un droit égalitaire, la transgression des normes établies peut être assimilée à un désir de progrès et de liberté individuelle ou collective ; en extrapolant cette donnée, on pourrait même affirmer que tout progrès implique une transgression préalable du droit, même si toutes les transgressions du droit n'impliquent pas forcément un progrès (exemple des normes criminelles ou de certaines normes religieuses qui peuvent déboucher sur une régression excluante).

Il en résulte qu'entre le laisser-faire les transgressions et le tout répressif qui les prohibe, existent deux stratégies de médiation qui relèvent des rapports de pouvoir et les révèlent : 1) la tolérance encadrée des transgressions qui maintient les agents transgressifs dans la non légalité ou dans l'illégalité et constitue l'une des caractéristiques du clientélisme, et 2) la reconnaissance de la légitimité des transgressions qui se traduit par leur légalisation et constituerait l'un des fondements de l'Etat de droit. Le droit n'est donc pas simplement respecté ou transgressé ; il peut aussi soit être invoqué, avec l'objectif que la légalité remplace une illégalité tolérée ou arbitraire, fondée sur des rapports de domination et de pouvoir discrétionnaires (de la part d'acteurs intégrés ou appartenant à la marge criminelle), soit être manipulé, négocié (à partir de transgressions corruptives) et objet d'arrangements dans le cas de développement d'illégalismes¹. Mais, même dans les cas où le droit se trouve supplanté par les illégalités ou les faveurs, il n'en demeure pas moins un référent par rapport auquel il est contourné ou transgressé à travers le développement de normes non légales ou illégales. L'établissement du droit est donc confronté à un perpétuel processus de transformation qui reflète la réalité des rapports sociaux de domination et de pouvoir, réalité qui est elle-même en perpétuelle transformation ; et il en est de même des productions sociales comme la ville dont l'extension s'opère souvent à partir d'une occupation illégale (des terrains ou des logements intra-urbains inoccupés ou des terrains périphériques hors normes légales de construction), cette occupation pouvant ensuite se retrouver légalisée ou réprimée, en fonction de l'état des rapports sociaux de domination et de pouvoir.

¹ La notion « *d'illégalismes* » permet à Foucault d'éviter le mot « *délinquance* », trop couramment usité et faisant référence à une nature prédélinquante reconnaissable. Foucault utilisait le concept opératoire *d'illégalisme de droit* afin de qualifier les comportements transgressifs de la bourgeoisie dirigeante du XIX^e siècle qui se donnait ainsi « *la possibilité de tourner ses propres règlements et ses propres lois* » afin d'assurer une circulation économique dans les marges de la législation, marges prévues par ses silences, ou libérées par une tolérance de fait (fraudes fiscales par exemple). Selon Foucault, les illégalismes de droit sont distincts des *illégalismes de biens* qui font référence aux illégalismes commis par les classes populaires (rapines, vols, braconnage, etc.), tolérées durant plusieurs siècles par des autorités bienveillantes pour s'assurer l'allégeance de leurs serviteurs mis dans une situation d'obligés ; cette situation perdura en Europe occidentale jusqu'à la fin du XIX^e siècle et l'avènement de la société bourgeoise capitaliste, période au cours de laquelle fut engagée une répression stricte de ces illégalismes. Toujours selon Foucault, cette distinction a entraîné une différenciation des circuits judiciaires : « *pour les illégalismes de biens, pour le vol, les tribunaux ordinaires ; pour les illégalismes de droit (fraudes, évasions fiscales, opérations commerciales irrégulières) des juridictions spécialisées avec transactions, accommodements, amendes atténuées, etc.* ». Cf. Foucault (Michel), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

Afin d'éviter l'écueil de la criminalisation des groupes sociaux développant des pratiques illégales, il semble nécessaire d'établir une distinction entre illégalité non criminelle, intégrée et tolérée, et illégalité criminelle intégrée ou non, tolérée ou réprimée. Ces deux catégories d'illégalité se fondent sur les principes d'action suivants : 1) c'est la loi, votée à l'issue d'arrangements entre acteurs publics et privés, qui détermine l'échelle des infractions (contraventions, délits, crimes) sur la base de ce qui est légal et de ce qui est prohibé, 2) c'est l'application de la loi, décidée par les pouvoirs en place à partir d'arrangements de circonstance, qui fixe la frontière entre les transgressions qui sont tolérées et celles qui sont réprimées, et 3) c'est en fonction de l'état des rapports sociaux de domination et des rapports de pouvoir que s'établit, selon d'autres arrangements négociés, le degré d'intégration ou d'exclusion (sociale, économique ou politique) des acteurs transgressifs concernés.

On rangera parmi les organisations intégrées et tolérées qui développent des pratiques non criminelles illégales et s'exposent à un risque de répression : 1) des organisations légales formelles, se situant au centre du système et pouvant avoir recours à des pratiques illégales (illégalismes), comme des laboratoires pharmaceutiques payant des médecins pour qu'ils prescrivent leurs médicaments, 2) des organisations illégales formelles, se situant à la marge interne du système et pouvant aussi avoir recours à des pratiques illégales, comme les réseaux financiers de fraude fiscale (également à ranger dans la catégorie des illégalismes), et 3) des organisations illégales informelles, se situant aussi à la marge interne du système, comme les associations de commerçants de rue dont les membres écoulent, d'une manière visible, des marchandises qui sont soit autorisées à la vente, soit relevant du commerce informel de marchandises prohibées, comme la vente d'articles de contrefaçon ou de contrebande.

Concernant les acteurs qui développent des pratiques criminelles illégales, on différenciera : 1) les acteurs politiques et institutionnels intégrés, se situant au centre du système et usant de méthodes criminelles de gouvernement en toute impunité (comme dans les régimes autoritaires)², 2) les acteurs sociaux intégrés criminalisés (paramilitaires, milices privées, supplétifs des forces de l'ordre), se situant à la marge interne du système, ce qui leur permet de demeurer impunis lorsqu'ils sont sous la protection des gouvernants ou de groupes sociaux dominants alliés du pouvoir institué, et 3) les acteurs criminels non intégrés (se situant à la marge externe du système), à la recherche de respectabilité (c'est-à-dire d'une intégration sociale ou économique, avec ou sans la tolérance des pouvoirs institués) et qui développent des activités illégales souterraines réprimées soit systématiquement, soit sélectivement (proxénétisme, traite d'êtres humains, attaques à main armée, vols avec violence, cambriolages, vol et trafic de voitures, extorsion de fonds, blanchiment, fabrication

² Exemple du Plan Condor qui, durant les années 1973 à 1980, a scellé l'alliance des dictatures d'Amérique du sud (Paraguay, Brésil, Uruguay, Chili, Argentine) avec l'objectif de lutter contre les groupes communistes, et qui, en tolérant que des institutions de l'État (services secrets, armée, police) pratiquent des arrestations et des assassinats extra-judiciaires et usent de la torture, est à l'origine de milliers de morts et de disparus. Il ne fait plus de doute que, dans le cadre d'une *realpolitik* internationale anti-communiste, Henry Kissinger, alors secrétaire d'État du gouvernement Nixon, ait été impliqué dans le soutien diplomatique au Plan Condor et que la CIA ait collaboré à sa mise en œuvre.

de fausse monnaie, meurtres sur contrats, enlèvements avec demandes de rançon, prêts usuraires, trafic transnational de drogue, commerce souterrain de marchandises prohibées, comme la vente au détail de drogue et d'armes).

Les acteurs criminels non intégrés peuvent être classés en trois grandes catégories : 1) les bandes de délinquants (à enracinement local), 2) les organisations criminelles par association de malfaiteurs, relevant du grand banditisme (de moyenne et grande importance, enracinées localement, à capacité corruptive et pouvant développer des activités transnationales), et 3) les grandes mafias criminelles (nationales ou transnationales, développant des connivences corruptives à des niveaux local et extra-local et structurées à partir de clans familiaux). Chacune de ces organisations déploie des stratégies délictives ou criminelles particulières qui auront des effets distincts sur le type de relations qu'elles entretiennent avec les autorités officielles³.

I. Les bandes délinquantes

Il faut tout d'abord nuancer l'objet social "bande" et distinguer entre le simple groupe qui se constitue à partir d'affinités, entre voisins, entre copains d'école, sans chercher de conflit avec l'environnement, et la bande organisée qui débouche soit sur une délinquance ordinaire de rue (vols, distribution de drogue), soit sur une délinquance violente, voire criminelle, sur le modèle des gangs américains. La bande organisée remplit différentes fonctions : elle donne un pouvoir de nuisance sociale à des individus qui, grâce à elle, peuvent faire peur et se venger de la société qui les a marginalisés ; ce conflit entre la bande et la société constitue un facteur de solidarité interne qui permet d'éviter la tendance au conflit interne et à l'autodestruction inhérent aux bandes ; d'où la nécessité d'entretenir des conflits avec l'extérieur (les habitants, les autres bandes, la police).

Les deux types de bandes organisées (pacifiques et conflictuelles) ont en commun d'offrir une visibilité et une reconnaissance à des jeunes qui se sentent marginalisés dans la société parce qu'ils sont en échec scolaire ou professionnel ; elles sont aussi un groupe social qui possède son espace de solidarité et de convivialité (les cages d'escalier, les caves) et, enfin, elles remplissent la fonction de protection de leurs membres⁴. Pouvant aussi être interprétée comme l'expression d'une révolte sociale contre l'ordre établi et ses institutions, la délinquance de bandes se concentre principalement dans les plus grandes agglomérations, là où l'anonymat va de pair avec la déstructuration du tissu social et familial (abandon par les

³ Selon Lupsha, les stratégies déployées par les acteurs du crime organisé peuvent être prédatrices (caractérisant les bandes ou les gangs), parasitaires (avec corruption de certains agents de l'Etat) ou symbiotiques (avec capture de l'Etat par le crime organisé). Cf. Lupsha (P.), *Transnational Organized Crime versus the Nation-State*, in *Transnational Organized Crime*, n° 1, printemps 1996, p. 21 à 28.

⁴ Cf. Mohammed (Marwan) & Mucchielli (Laurent), *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, Paris, La Découverte, 2007.

parents de leur devoir éducatif et enfants livrés à la violence télévisuelle face à laquelle ils réagissent par mimétisme), la ségrégation spatiale ⁶ dont sont victimes les habitants de certaines périphéries urbaines ⁶ et l'absence d'une véritable insertion professionnelle à cause du chômage et de la précarisation des existences. Les manifestations de révolte contre l'ordre dominant peuvent être provoquées par diverses causes conjoncturelles comme, par exemple, un abus de pouvoir policier, des luttes territoriales entre bandes rivales, le règlement d'une vengeance lié à l'application d'un code de l'honneur, le non-paiement d'une dette contractée à l'occasion d'un commerce illégal (drogue, véhicules volés). L'Etat ayant tendance à se désengager des zones de non-droit, cette délinquance peut être perçue comme légitime soit politiquement (« *il faut lutter contre l'Etat qui est à la source de tous nos problèmes* »), soit économiquement (« *il faut bien trouver les moyens de vivre* »), soit moralement (« *les riches le font bien en toute impunité* »). Parce qu'elle remet en question l'autorité de l'Etat, cette délinquance peut également être interprétée comme un signe de révolte contre un système dominant de plus en plus excluant, et, donc, comme une revendication démocratique à travers laquelle une partie de la base sociale s'insurge contre la marginalisation socio-spatiale, la pauvreté, le chômage et l'emploi précaire et les déficits de formation. C'est pourquoi la principale cause structurelle de cette délinquance sociale semble bien être l'échec des sociétés à produire de la justice sociale. En liaison avec les carences ou l'inadaptation des services publics éducatifs dans des zones déjà touchées par l'exclusion professionnelle, avec la décomposition du tissu familial (perte d'autorité du père) et avec la mutation des valeurs de socialisation (la loi du plus fort à travers la compétition affairiste et la violence brutale se substituant à l'effort collectif ou à la promotion individuelle), on a assisté à un accroissement rapide de l'incivisme⁵ et de la délinquance juvénile. De nouvelles formes de délinquance, qui aboutissent à la constitution de bandes comme substitut de la famille traditionnelle, sont ainsi apparues dans certains quartiers urbains à la faveur de la crise économique du début des années 1980, débouchant sur une véritable *culture de rue*, construite autour d'un *patriotisme de cité* opposé à toutes les institutions⁶.

C'est pourquoi l'augmentation de la délinquance sociale semble indissociable de la fonction de la loi et de la place de la justice dans la cité, c'est-à-dire du rapport aux institutions de l'Etat et, donc, du type même de l'Etat. Trois exemples sont révélateurs de ce lien de cause à effet : 1) au Brésil, délinquance criminelle et délinquance sociale semblent

⁵. Provoqué par un mimétisme audiovisuel qui fait confondre réalité et virtualité ainsi que par la déstructuration des liens familiaux, l'incivisme débouche sur l'expression d'incivilités (dégradations, crachats, insultes, jets d'objets, gênes de voisinage dues au bruit, non-respect du code de la route, alcoolisme...) et contribue fortement à la dégradation des liens sociaux, au racisme primaire, à la déstructuration des espaces publics collectifs et au développement d'un sentiment d'insécurité qui attise également des comportements politiques fascisants ; les incivilités sont particulièrement présentes dans les banlieues et notamment celles qui sont les plus touchées par le chômage des jeunes, mais elles ont aussi tendance à être adoptées par des couches sociales moyennes ou aisées qui y voient là une manière d'exprimer leur agressivité latente (à travers la violence routière, par exemple).

⁶. Cf. Body-Gendreau (S.) et Le Guennec (N.), *Rapport sur les violences urbaines*, Ministère de l'intérieur, mai 1998.

prosperer sur la base d'une sous-institutionnalisation (corruption et collusions des forces chargées de lutter contre ces délinquances) servant les visées politiques d'un Etat clientéliste se défaussant et, simultanément, se fondant sur des oligarchies locales et régionales dont certaines ne parviennent à s'enrichir et à se maintenir au pouvoir que par l'usage d'une force illégale tolérée par un pouvoir politique central qui a longtemps été noyauté, ainsi que ses représentants institutionnels locaux, par les oligarchies régionales ; c'est ainsi qu'au Brésil, les objectifs de reproduction du pouvoir, de stabilité sociale et de développement économique ont conduit le pouvoir politique à entrer en collusion avec des féodalismes locaux dont l'appétit mercantile marginalise les plus faibles et légitime leur oppression, notamment dans les milieux ruraux⁷ ; de la même manière, on peut interpréter la violence que les organisations criminelles brésiliennes manifestent dans leurs rapports pour l'appropriation des territoires et vis-à-vis des populations, comme la contrepartie de l'ordre social délégué par le pouvoir politique à ces pouvoirs locaux criminels qui en ont profité pour s'enrichir à partir de leurs trafics (armes, drogue) jusqu'à représenter un véritable contre-pouvoir face à un Etat central structurellement faible ; 2) à l'inverse, en France, la double tradition monarchique et républicaine a abouti à une sur-institutionnalisation, à une sacralisation de l'Etat, à une monopolisation du droit par l'Etat et, au fur et à mesure que diminuait la redistribution sociale des richesses sous l'effet de l'application des politiques économiques libérales, à un décrochage croissant entre la société civile et l'Etat, ce dernier se retrouvant finalement confronté à un déficit de légitimité par manque de moyen ou de volonté politique à libérer les capacités instituant de la société civile et à inciter les individus à se réapproprier leurs droits et leur sécurité à l'échelle des quartiers par une co-organisation avec les représentants institutionnels locaux ; certes, un fort tissu associatif existe en France, mais il n'a jamais débouché sur une véritable mobilisation sociale qui s'organiserait en parité avec les institutions de l'Etat, l'accent étant plutôt mis sur un traitement de l'espace et sur la répression pour combattre la délinquance sociale ; 3) enfin, aux Etats-Unis, la communauté constitue, en même temps qu'un des fondements local de l'Etat fédéral, un échelon intermédiaire entre l'Etat et la société civile ; c'est en s'appuyant sur les communautés qu'ont pu être construites certaines expériences⁸ de co-production de la sécurité par les habitants eux-mêmes et d'auto-organisation sociale urbaine, sur la base d'une confiance mutuelle entre les habitants et les représentants institutionnels, et non plus sur un simple consentement aux institutions comme en France ; mais une telle organisation a montré ses limites dans le fait que le communautarisme a provoqué une fragmentation socio-spatiale sur des bases ethnico-

⁷. A titre de comparaison, certains auteurs considèrent que ce même type de collusions avec les féodalismes locaux est également à l'origine de l'impotence plutôt que de l'omnipotence du Parti-Etat chinois (cf. Pei Minxin, *China's governance crisis*, in Foreign Affairs, octobre 2002).

⁸. Cf. les expériences de *community development corporations* à Boston et de *community policing* à Chicago in Donzelot (J.), Mével (C.) et Wyvekens (A.), *Faire la société : la politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris, Seuil, 2003.

religieuses et une telle ghettoïsation de nombreux quartiers que les expériences de collaboration entre la police et la communauté n'ont pu être répliquées ; au contraire, les grandes agglomérations sont toujours confrontées au développement d'un racisme intra-urbain, à une forte délinquance sociale et à une méfiance croissante envers les représentants institutionnels, ce qui a incité les pouvoirs à privilégier des politiques du "tout répressif" (augmentation des effectifs policiers⁹ et application de la peine de mort) qui ont elles-mêmes eu peu d'impact sur les violences¹⁰. Des processus comparables de désagrégation et de séparation qui minent des sociétés différentes peuvent donc avoir des causes multiples par le fait que ces sociétés ne sont pas régies par le même type d'Etat. Enfin, la délinquance est souvent liée à la consommation de drogues ; mais de multiples stratégies sont utilisées par les consommateurs pour se procurer les moyens financiers de satisfaire leurs besoins : l'usager commence généralement par adopter le système de "la débrouille" (vente d'objets personnels, demande d'argent à l'entourage, emprunt, mendicité) avant de se lancer dans des pratiques délinquantes plus agressives, plus risquées et souvent illégales (utilisation des cartes de crédit et des chèquiers des proches, vol des proches et de la famille, vol à la tire, vol à l'étalage, prostitution...)¹¹.

Il semble donc nécessaire de différencier trois principales formes de délinquance sociale : 1) la délinquance sociale purement individuelle qui est liée à la toxicomanie, à l'alcoolisme et aux maladies psychiques, 2) la petite délinquance sociale de bandes (faiblement structurée et organisée), faite de combines, produisant des incivilités et permettant de dégager des revenus d'appoint (racket à la sortie des écoles, violence scolaire, dégradation des services publics et de l'espace public et semi-public, objets volés revendus à des prix défiant toute concurrence, distribution de haschisch), composée de bandes dont chacune est dirigée par un caïd, et 3) une délinquance sociale moyenne organisée, qui est à la base de l'économie souterraine dans certains quartiers urbains et qui est proche de la grande délinquance criminelle (trafic locaux de stupéfiants, vols de voitures, recels organisés, travail illégal, trafic de faux documents, blanchiment de l'argent liquide des trafics à travers des activités commerciales fictives, création de sociétés anonymes pour le recyclage dans des

⁹ Il y a plus de 18 000 services de police aux Etats-Unis, répartis entre la ville, le comté, l'Etat et le gouvernement fédéral et sans compter la garde nationale qui peut être appelée en renfort dans des situations exceptionnelles de débordement de la police au cours d'émeutes urbaines. Les polices américaines ont une approche à la fois géographique et statistique de leur métier : grâce à des logiciels cartographiques, la police identifie en temps réel les zones criminogènes et affectent immédiatement des moyens humains pour réprimer la délinquance ; ensuite, sur place, les policiers, soumis à des indicateurs de performance, contrôlent et fouillent massivement et préventivement les jeunes hommes des minorités raciales. Cette tactique policière se conjugue avec une politique pénale d'incarcération de masse qui a abouti à ce qu'aujourd'hui, plus de 2,2 millions de personnes sont en prison aux Etats-Unis, dont 45 % sont noires (cf. *Le Monde* du 24-25 août 2014).

¹⁰ Cf. Lagrange (H.), *Demandes de sécurité (France, Europe, Etats-Unis)*, Seuil, coll. "La République des idées", 2003.

¹¹ Cf. Conseil national des villes, *Etude sur l'économie souterraine de la drogue : le cas de Paris*, Institut de recherche en épidémiologie de la pharmacodépendance (IREP), décembre 1995.

débats de boisson ou des établissements de jeu, organisation de jeux clandestins), structurée autour de clans familiaux dont chacun est dirigé par un chef de famille. Il semble que le principal critère de différenciation entre la petite délinquance de combines et la délinquance moyenne organisée est qu'elles se développent à partir de stratégies distinctes d'appropriation de territoires : alors que la première est localisée, la seconde est davantage fondée sur la mobilité, sa caractéristique étant que les vols, trafics et investissements des bénéfices des trafics se font principalement à l'extérieur des lieux de résidence de leurs auteurs¹².

II. Les organisations criminelles relevant du grand banditisme

Certaines bandes criminelles (l'artisanat du crime) peuvent évoluer jusqu'à se transformer en organisations criminelles structurées relevant du grand banditisme (les moyennes et grandes entreprises du crime) ; ces dernières se caractérisent par le fait qu'elles possèdent un mode d'organisation hiérarchique, développent une capacité variable de corruption des autorités légales et même si elles sont capables d'infiltrer le tissu social et économique local et qu'elles contrôlent surtout des territoires locaux (villes, régions) sur lesquels elles développent des activités souterraines particulières (racket de main-d'œuvre, extorsion de commerçants, prêts usuraires, prostitution, vols avec effraction, jeux illégaux, fraudes, trafic et commerce de demi-gros de la drogue, meurtres par contrat). Elles sont organisées autour d'un chef charismatique qui dirige le groupe criminel d'une manière autoritaire et paternaliste, assisté de lieutenants. Elles se situent dans un rapport de forces fluctuant avec les autorités officielles répressives et le fait de développer des activités souterraines impose à leurs membres de vivre dans la clandestinité et sauf couverture légale.

On distinguera principalement trois types d'organisations criminelles par association de malfaiteurs, relevant du grand banditisme : 1) *les organisations criminelles dépendantes*, relais des mafias qui les utilisent comme sous-traitants pour développer leurs activités locales ou transnationales (cas des *Maras* salvadoriennes qui effectuent du trafic transnational de drogues pour le compte de la mafia mexicaine des Zetas ; également, cas du gang mexicain de rue des *Sureños*, implanté d'abord en Californie avant d'essaimer en centaines de gangs affiliés dans tous les Etats-Unis, et qui est spécialisé dans la vente de drogue au détail pour le compte des cartels mexicains¹³) ; 2) *les organisations criminelles indépendantes et réticulaires*, pacifiant leurs relations entre elles, soit par la conclusion de pactes de non

¹². Cf. les déclarations du chef de la sûreté départementale de l'Essonne, in *Le Monde* du 1^{er} mars 2002.

¹³ En avril 2014, la police fédérale américaine a lancé une vaste opération répressive contre ce gang, qui a abouti à l'arrestation de plus de 600 personnes dans 179 villes. Les membres de ce gang sont soupçonnés de meurtres, d'extorsion de fonds, de trafic de drogue ou d'êtres humains et de prostitution. Selon les autorités américaines, ce gang rassemblerait plus de 30 000 membres aux Etats-Unis, originaires de 21 pays d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique ou des Caraïbes. L'opération faisait partie d'un vaste programme anti-gangs, lancé en 2005, qui aurait permis l'arrestation de 33 000 personnes ; cf. *Le Monde* du 3 mai 2014.

agression fondés sur un partage des territoires et des activités (cas du PCC de São Paulo qui est parvenu à pacifier les bandes et autres organisations criminelles de la ville en s'imposant comme l'organisation criminelle la plus puissante¹⁴, ce qui ne fut pas le cas à Rio où le CV a mis longtemps à conquérir par la force le monopole des favelas ou la suprématie à l'intérieur de celles-ci), soit parce qu'elles sont sous la coupe de mafias régulatrices qui ont conclu un pacte de non agression avec les autorités locales qui les laissent développer leurs activités à condition qu'elles contrôlent leur violence et celle des autres groupes présents sur leur territoire (cas de la péninsule du Yucatan au Mexique qui apparaît comme préservée de la violence affectant les autres parties du territoire national et où les Zétas démontrent leur puissance par la décapitation médiatisée de leurs rivaux) ; 3) *les organisations criminelles indépendantes et pyramidales*, autonomes, autogérées, non nécessairement mais potentiellement rivales entre elles (cas des organisations criminelles corses ou marseillaises en France ou des organisations de trafiquants de drogue du Sinaloa, au Mexique, depuis les années 1960 jusqu'au milieu des années 1970) ; ces organisations sont généralement pérennes, et organisées autour d'un noyau soit familial, soit constitué d'amis ó ou d'amis d'amis ó qui ont partagé une expérience commune (une jeunesse dans le même quartier, la prisoní) ; elles peuvent recruter des membres occasionnels, selon les compétences que nécessitent une opération particulière (un vol à main armée, un cambriolage de banqueí) ; dans tous les cas, l'organisation interne sera de type pyramidal, avec un chef (autorité charismatique) qui dispose d'une autorité morale sur ses affiliés, pratique une redistribution bienveillante de type paternaliste et qui a donc un devoir moral d'entretien des membres de l'organisation et de leurs familles (dialectique hégélienne du maître et de l'esclave : l'esclave est autant esclave du maître que le maître est esclave de l'esclave) ; la confiance, la solidarité et la loyauté sont les normes qui prévalent dans ce type d'organisation criminelle, mais qui constituent également leur faiblesse en cas de trahison d'un membre ; les membres de ces organisations ne peuvent donc se soustraire à leurs obligations, quels que soient leurs places dans la hiérarchie et, comme dans la Rome antique, mêmes "affranchis", ils conservent un devoir de loyauté envers leurs maîtres.

Pour l'organisation de leurs trafics intra ou transnationaux, les organisations criminelles indépendantes peuvent donc avoir recours, occasionnellement ou régulièrement, aux grandes mafias qui leurs loueront leurs places, leurs routes et leurs services (transport de drogue, passage aux frontières, et, éventuellement, blanchiment des bénéfiques) et leur feront

¹⁴ Le PCC (Premier commando capitale) a été créé en 1993, une année après le massacre de Carandiru (111 détenus tués par balles par les forces de l'ordre à la suite d'une mutinerie dans une prison) ; en 2006, les autorités pénitentiaires ayant décidé l'éloignement de certains chefs mafieux emprisonnés et la séparation des membres des organisations mafieuses à l'intérieur des prisons de l'Etat, le PCC a ordonné et organisé une série d'attaques contre les unités de police (53 policiers tués) dans São Paulo ainsi qu'un blocage de la ville ; il s'en est suivi une répression meurtrière des forces de police dans les quartiers populaires (enlèvements, assassinats extra-judiciaires) qui a débouché sur un accord entre les deux parties, le PCC ayant en charge la pacification des bandes criminelles de la ville en échange d'une tolérance des autorités pour la poursuite de ses activités illégales ; ce pacte a prévalu de 2006 à 2012, année au cours de laquelle il a été rompu suite à une attaque du PCC contre la police militaire (100 policiers militaires tués).

profiter de la protection de leurs relais de corruption (dans la police, l'armée, les services des douanes, les banques). Dans les zones contrôlées par des mafias, les organisations criminelles indépendantes qui n'ont pas recours à elles pour l'organisation de leurs trafics s'exposeront à un risque accru de répression de la part des autorités officielles, ces dernières étant d'ailleurs souvent renseignées par les mafias elles mêmes. Ces organisations criminelles indépendantes non liées aux mafias sont donc celles qui sont le plus souvent sacrifiées pour vanter les mérites et les succès des forces de l'ordre aux yeux des opinions nationale et internationale. Lorsque plusieurs organisations ou clans familiaux se regroupent au sein d'une même structure pour pacifier leurs relations en se partageant territoires et activités, on se trouve face à une organisation mafieuse.

III. Les mafias criminelles

Pour ce qui concerne les mafias (grandes entreprises nationales ou transnationales du crime), qui sont le plus important des groupes criminels actifs en termes de membres et d'infiltration du système politique, elles apparaissent comme des instances supra-locales qui se consacrent au contrôle de routes (régionales, transrégionales ou transnationales) et à la coordination des clans criminels familiaux locaux qui les composent. Mais la mafia criminelle est davantage qu'un super acteur criminel, davantage que la somme de ses parties ; elle est surtout un acteur économique et politique (le plus souvent dominé, car soumis à la répression sélective des pouvoirs politique et institutionnel), possédant son propre code de l'honneur ; en effet, la condition pour qu'une mafia perdure est que ses membres soient liés par une loyauté absolue, c'est-à-dire que le risque de sanction résultant d'une éventuelle trahison soit plus important que le bénéfice qui pourrait être retiré de celle-ci ; telle est la raison pour laquelle la trahison est punie de mort, ce qui suppose que la mafia organise la surveillance de ses membres et possède une structure de règlements de compte internes. De plus, à travers son enracinement social, ses connexions internationales avec d'autres groupes criminels (les réseaux mafieux) et ses liens avec les milieux politiques et économiques qu'elle est parvenue à infiltrer ou avec lesquels elle compose, la mafia criminelle est en mesure de contrôler tout le processus de production illégale des richesses, c'est-à-dire, pour ce qui concerne la drogue, par exemple, la culture, la transformation, le trafic, les réseaux de distribution, le blanchiment, le recyclage et la répartition des bénéfices où le problème de la répartition étant de savoir au profit de qui elle s'effectue. Au niveau économique, la mafia criminelle se caractérise par sa capacité non seulement à diversifier ses activités illégales (du trafic de drogues au trafic d'armes ou d'êtres humains, à l'extorsion ou aux enlèvements avec demandes de rançons), mais surtout à investir ses bénéfices résultant d'activités souterraines dans des activités légales (immobilier, agriculture, BTP, services) qui lui procureront d'autres profits ; plus il y aura d'investissements légaux d'origine criminelle sur un territoire, plus celui-ci sera considéré comme mafieux. Dans tous les cas, la mafia criminelle implique, à un moment donné de son

existence, une connivence entre le politique et le souterrain, les acteurs souterrains cherchant à influencer certains acteurs politiques et institutionnels en usant de pratiques de corruption, de chantage ou de violence (réelle ou comme menace) ; elle implique également des connivences avec des acteurs économiques privés intégrés (pour le blanchiment et le recyclage). Enfin, pour ce qui concerne les prélèvements obligatoires, la mafia remplit la même fonction que l'Etat vis-à-vis des activités légales déclarées, collectant des impôts informels auprès des groupes criminels qui lui sont affiliés (marché de l'extorsion interne) ou vis-à-vis des activités légales qui lui sont soumises (marché de la protection) ; quant à la redistribution d'une partie de ses bénéfices, elle s'effectue par l'entretien paternaliste de ses clientèles sociales (équivalent des politiques sociales), la rétribution de ses employés (les fonctionnaires de l'organisation) et à travers le marché de la corruption au profit des autorités légales.

1. Caractéristiques des mafias

La première caractéristique de la mafia sera donc sa forte capacité à établir des pactes extrasystémiques (les pactes criminels, réplique symétrique des pactes corruptifs intrasystémiques entre acteurs intégrés) à l'origine de connivences avec les pouvoirs politique, institutionnel et économique, sur la base d'une organisation qui est structurée hiérarchiquement, mais qui peut également se développer en se maintenant ouverte à la formation de réseaux horizontaux. Cet ancrage des mafias dans le politique et l'économique (les réseaux sociaux) est indissociable d'un autre ancrage dans le territoire. L'ancrage dans le politique peut être lié au vide du pouvoir qui préside souvent à la formation des mafias (exemple de Cosa Nostra et des Yakusas au sortir de la seconde guerre mondiale ; exemple de la mafia albanaise implantée au Kosovo au moment du chaos politique qui a succédé à l'explosion de la Yougoslavie ; exemple d'Haïti investi par les mafias colombiennes), et dans ce cas, c'est la mafia qui se substitue au politique et apparaît comme un acteur d'ordre social et politique ; mais l'ancrage dans le politique peut également être lié à l'instrumentalisation des mafias par le politique, soit à des fins électorales et de reproduction du pouvoir (exemples des mafias italienne et japonaise utilisées, au sortir de la seconde guerre mondiale, par les partis conservateurs pour freiner l'implantation locale du Parti communiste), soit à des fins de pacification des rapports sociaux (cas des Yakusas au Japon), soit à des fins clientélistes (la mafia alimentant financièrement le pouvoir politique qui se sert de cette manne pour entretenir ses clientèles) ou d'enrichissement personnel (cas du Mexique). Il en sera de même des réseaux mafieux qui, parce qu'ils se constituent avec l'objectif de construire des routes de trafics, sont également indissociables des territoires et des réseaux sociaux. Quant à l'ancrage dans l'économie légale, il constitue la condition pour le blanchiment des bénéfices des trafics illégaux ; ce blanchiment s'opère dans des secteurs d'activités privilégiés : le BTP, l'immobilier, le traitement des déchets, le tourisme, l'hôtellerie, les casinos, les spectacles¹⁵ ;

¹⁵. Cf. Gayraud (Jean-François), *Le Monde des mafias. Géopolitique du crime organisé*, Paris, Odile Jacob, 2005.

il repose souvent sur le trucage des marchés publics ou sur les distorsions de concurrence. Afin de s'ancrer politiquement ou économiquement sur un territoire, les mafias useront de la corruption leur permettant d'acheter des acteurs légaux (politiques, administratifs, entrepreneurs, policiers, juges, douaniers, militaires...).

La *deuxième caractéristique* de la mafia sera sa structuration clanique. En effet, elle constitue une force dominante qui tire sa force de sa capacité à fédérer les différents clans familiaux qui la composent et qui seraient rivaux si une autorité suprême ne les régulait. Le principe non capitaliste qui les fédère est celui de *l'union fait la force* et non celui de la compétition comme source de création de valeurs. Cette autorité suprême que représente la mafia s'impose sur la base d'un rapport de force et d'alliances nouées entre clans. Elle résulte donc d'un choix au sein d'un "conseil d'administration" réunissant les différents chefs de clans qui se donnent un parrain qui les dominera et les représentera et à qui ils prêteront allégeance. Le parrain est donc l'incarnation de l'autorité suprême que représente le groupe ; il est légitime et fort ; sa force, qui le rend supérieur à la force que pourrait déployer chaque clan séparément, lui vient, en plus de celle de son clan familial d'origine, des alliances qui ont formé sa légitimité. Les normes culturelles liées à la tradition fondent donc la structure mafieuse ; elles sont démocratiques en interne et autoritaires vis-à-vis des groupes qui n'appartiennent pas aux familles coalisées ou vis-à-vis des familles *ó* ou de certains de leurs membres *ó* qui trahissent en préparant un renversement d'autorité. La solidarité et la menace d'exercice d'une force extrême en cas de trahison suffisent généralement à souder et à pacifier le groupe, condition nécessaire à la poursuite des affaires illégales dans un contexte de conflit potentiel avec les autorités officielles légales ou d'affrontement avec des mafias concurrentes. Ce sont ces mêmes normes culturelles liées à la tradition et génératrices d'une culture clanique qui imposent au chef un devoir d'assistance, d'entretien et de protection des membres non seulement de sa famille d'origine, mais aussi de sa famille "recomposée", c'est-à-dire élargie aux autres familles. Le parrain est davantage qu'un père bienveillant vis-à-vis de sa descendance et respectant les valeurs d'une culture paternaliste ; il est également le père de sa famille élargie qui réunit tous les membres des clans associés au sien, ce qui constitue la marque de la culture clanique.

La *troisième caractéristique* de la mafia sera lié à une recherche de légitimité à un niveau social et non plus simplement communautaire ; en apparaissant comme capable d'assurer une protection sociale, elle est en mesure d'exercer son influence à différents niveaux au sein de sociétés en crise (de légitimité ou à cause de la déstructuration des pouvoirs d'Etat ou régional) ou en transition (entre deux modes de production, entre deux systèmes politiques, entre deux cultures) ; cette protection peut s'exercer de différentes manières : protection sociale (précorporatiste, quand un groupe, souvent immigré, se trouve démuné face à l'exploitation des employeurs et, dans ce cas, la mafia se substitue aux syndicats pour assurer le lien entre travailleurs et employeurs, ce qui fut le cas des Etats-Unis au début du XX^e siècle), protection politique (dans une situation de guerre civile caractérisée

par l'absence d'autorité publique ou de fort enclavement territorial, la mafia se substituant alors à l'Etat pour assurer l'ordre social et la redistribution des richesses en échange de la perception d'un impôt informel ou révolutionnaire auprès des populations, ce qui est le cas dans de nombreux pays africains où le rôle de la mafia est assuré par les représentants des institutions d'Etat abandonnés du pouvoir central, mais ce qui est également le cas en Albanie, en Haïti, au Mexique) ; protection économique (d'une classe sociale, par exemple celle des grands propriétaires terriens, menacée par des mouvements sociaux ou par une classe dirigeante qui promeut une réforme agraire, comme ce fut le cas dans l'Italie d'après guerre ou en Colombie d'Uribe). Ce marché de la protection est également à base du racket, autre spécialité des groupes criminels qui explique pourquoi la mafia parvient à s'imposer, en adoptant les règles du clientélisme, comme un acteur indispensable pour assurer le lien entre deux mondes, créant ou soutenant un ordre social, politique ou économique qui favorise ses intérêts et la rend respectable à travers ses connivences politiques ou le blanchiment de ses bénéfices dans l'économie formelle. La mafia peut ainsi apparaître comme une structure de transition entre un Etat à dominante paternaliste de type clanique et rural, où prédomine *la loi du sang*, et un Etat à dominante bureaucratique privilégiant *la loi du plus fort* pour le contrôle des territoires urbains (cas de la mafia italienne) ; elle peut aussi servir d'instrument de transition entre un Etat à dominante bureaucratique et un Etat à dominante libérale (cas de la Russie et du Mexique). Le risque de la protection sociale assurée par les mafias et de sa capacité à servir de lien entre deux systèmes politiques est celui de son infiltration au sein des systèmes légaux (cas du pouvoir législatifs et des autorités administratives infiltrés par la mafia de Pablo Escobar en Colombie ou des autorités régionales contrôlées par Cosa Nostra en Sicile).

La *quatrième caractéristique* de la mafia sera donc sa faculté d'adaptation aux différents systèmes politiques qui lui permet d'accroître son influence et sa domination sur certains pans de la société en apparaissant comme un acteur-relais de la transition entre différentes formes de clientélisme d'Etat ou différents systèmes politiques.

Mais en même temps, et telle sera la *cinquième caractéristique* de la mafia, ses membres dirigeants développeront une culture politique hybride qui leur permettra de s'adapter aux différentes cultures politiques, privilégiant une culture paternaliste (la solidarité par l'endettement et le dosage sélectif d'une violence impitoyable) qui respectera la culture clanique afin d'agglomérer et de fédérer certains clans criminels ; par ailleurs, elle profitera des failles de la culture démocratique pour contourner les lois et éviter les sanctions en multipliant les procédures, utilisant les droits de la défense et le principe de la présomption d'innocence pour bénéficier d'une impunité basée sur l'absence ou la destruction de preuves formelles ; enfin, elle s'adaptera à la culture libérale qui prône la concurrence, la libre entreprise et la déréglementation en utilisant le recours à la violence ou à la corruption comme des avantages comparatifs lui permettant de faire la différence lors de la conquête de marchés ; mais le recours au crime permet aussi à la mafia de fausser la concurrence et de

privilegier le blanchiment de ses bénéfices retirés d'activités illégales (trafics en tous genres, contrebande, jeux clandestins) dans les secteurs rentiers ou spéculatifs de l'économie (achat de terres, immobilier). Tous ces éléments liés à la culture politique permettent d'expliquer que des pays comme les Etats-Unis, l'Angleterre, la France, l'Espagne, la Turquie, le Japon, la Russie ou la Chine, ayant bâti leur prospérité sur la prédation guerrière ou l'exploitation des immigrés, valorisent encore une culture paternaliste dans les relations internationales et soient toujours perméables aux groupes mafieux ou à la tolérance de certaines collusions dans leurs propres pays. C'est ce qui pourrait également expliquer que certains groupes mafieux du Nord ou d'Asie soient parvenus à profiter d'une culture clanique de prédation, valorisée au départ par les anciennes puissances coloniales dans les territoires de leurs colonies, et à dessiner les routes de leurs trafics en les faisant passer par ces anciennes colonies, devenues "zones d'influence" de leurs anciennes puissances coloniales, où ils sont sûrs de trouver des acteurs locaux qui partagent avec eux les mêmes valeurs et pratiques héritées¹⁶.

Les mafias vont avoir tendance à privilégier une culture communautariste, ce qui constitue la *sixième caractéristique* (partagée avec les diasporas) de la mafia grâce à laquelle elle sera en mesure de reconstruire une parcelle du pays d'origine sur le territoire du pays d'accueil en s'appropriant, par l'exercice d'une domination forcée ou consentie, les populations immigrées provenant du même pays d'origine et en facilitant leur intégration dans leur pays d'accueil. Pour parvenir à cette fin, les mafias ayant eu à subir une répression officielle dans leurs pays d'origine, pourront même aller jusqu'à se retrouver politiquement solidaires des réfugiés politiques et à alimenter financièrement certains mouvements contre-révolutionnaires (Cubains de Miami, Vietnamiens et Cambodgiens de Paris, Chinois de New-York ou de Taïwan...) ou certains mouvements de résistance (cas de la mafia italo-américaine participant à la lutte contre le fascisme mussolinien) ; dans d'autres cas, ce sont des organisations révolutionnaires qui pourront adopter des pratiques criminelles mafieuses en rackettant leurs compatriotes immigrés (en France, cas des Tigres tamouls Sri-lankais avant 2009 ou du PKK turc). Dans la majorité des cas, les immigrés sont donc une source de profit soit pour les diasporas qui les utilisent comme main-d'œuvre bon marché, soit pour les groupes criminels qui assurent leur passage dans les pays étrangers ou les rackettent (Mexicains illégaux candidats à l'entrée aux Etats-Unis, Kurdes d'Irak, albanais bloqués à la frontière italo-française¹). Dans les pays d'accueil, on identifiera, indistinctement, l'immigré économique, le réfugié politique, la mafia transnationale (contrôlant le racket inter-communautaire, la prostitution transfrontalière, le trafic d'immigrés, le trafic de drogue, les jeux clandestins, la contrebande de cigarettes) et la petite délinquance socio-économique (passeurs et distributeurs de drogue, mais également passeurs de capitaux illégaux, ces derniers étant fractionnés avant

¹⁶. Il faudrait bien sûr étudier chaque mafia de chacun de ces pays afin de découvrir les spécificités relatives à leur pratique commune de la corruption, de l'intimidation et de la violence ainsi que les connivences particulières entre les différents acteurs impliqués. Pour corroborer l'usage de routes traditionnelles des trafics, on peut citer le cas de la route asiatique de la soie qui est maintenant utilisée par les trafiquants d'héroïne.

d'être rapatriés vers les pays d'origine afin de déjouer les réglementations bancaires destinées à lutter contre le blanchiment), sans tenir compte du fait que la plupart de ces immigrés et réfugiés sont pris en charge et endettés par des maîtres de clientèle incontournables qui les aident à transgresser les lois d'immigration et qui sont, le plus souvent, bien intégrés dans les pays d'accueil et liés aux autorités officielles de ces derniers.

La *septième caractéristique* des mafias est leur maîtrise des flux transnationaux de marchandises et d'hommes qui leur permet non seulement de réaliser des opérations d'import-export de marchandises illicites, mais également d'infiltrer les diasporas, certains réseaux d'immigrés clandestins et certains gouvernements locaux situés sur leurs routes (et, notamment ceux des anciennes colonies de leurs pays d'origine), et enfin, de s'exporter elles-mêmes en étant présentes dans les pays traversés par leurs routes ; ce contrôle des trafics transnationaux (trafic de prostituées, de tabac, d'armes, de drogues, d'immigrés) ne pourra s'effectuer qu'à partir de l'établissement de réseaux mafieux et de l'exercice d'une corruption internationale. Le fait, pour les mafias d'avoir su saisir l'opportunité de mettre à disposition leurs routes pour le contrôle du trafic d'immigrés clandestins leur a permis de diversifier leurs activités, d'accroître leurs profits et de diminuer les risques de sanction ; éventuellement, elles peuvent même se servir de ces immigrés soit comme passeurs de drogue en échange du paiement de leur voyage (la dette paternaliste) ou en exerçant une menace sur la famille demeurée au pays, soit comme main-d'œuvre dans les pays destinataires du trafic (le cas des marocains dealers aux Pays-Bas, en Italie, en France) ; tel est le seul lien que l'on peut établir entre mafias et immigration, un lien d'origine économique dont sont victimes les immigrés eux-mêmes.

2. Typologie des mafias

De ces caractéristiques, en rapportant l'acteur mafia au territoire, on peut conclure qu'il existe, schématiquement, quatre grands types de mafias criminelles : un *premier type de mafias pyramidales* qui reproduit, à l'intérieur des marges illégales, le modèle de la république centralisée, fondée sur la concentration du pouvoir par un chef (le président ou le chef de gouvernement) s'appuyant sur des institutions administratives, et qui concerne, par exemple, les mafias mexicaines actuelles, les groupes mafieux italiens, les groupes mafieux russes... Il se développe à partir d'une implantation territoriale locale (urbaine ou régionale) et privilégie un mode d'organisation locale : la mafia en tant que système pyramidal hiérarchique, basée sur une structure verticale intégrée, dirigée par un parrain ϕ tel un président de conseil d'administration ϕ bénéficiant d'une délégation de pouvoir émanant de clans familiaux locaux (les familles) ϕ tels les principaux actionnaires d'une grande entreprise ϕ , elles-mêmes organisées hiérarchiquement : un chef de clan, des lieutenants (ou cadres) et des soldats (ou employés), chaque niveau étant salarié par le niveau supérieur ou versant sa commission à celui-ci ; les clans criminels sont censés contrôler et instrumentaliser des bandes criminelles ou de délinquants ϕ ces dernières, dirigées par des caïds ϕ qui travaillent pour eux au niveau micro-local ; ce type d'organisation pyramidale est très vulnérable aux rivalités internes ou

aux attaques des forces de l'ordre car il suffit de la trahison d'un de ses membres pour que celles-ci puissent remonter jusqu'à la tête de l'organisation (cas des familles new-yorkaises de la mafia décimées au cours des années 1990 ou des clans mexicains rivaux se faisant la guerre mutuellement à la fin des années 2000). A l'occasion du développement de ses réseaux transnationaux fondés sur la construction et le contrôle de routes transnationales, ce type de mafias se doit d'utiliser et d'entretenir des relais locaux intra-nationaux ou hors frontières nationales : politiques et institutionnels (exemple des mafias mexicaines contrôlant le trafic continental de drogue ou des groupes criminels liés aux politiques néocoloniales qui partent du Nord et étendent leurs ramifications vers le Sud, comme la mafia corse des jeux et des casinos en Afrique de l'Ouest), autres mafias associées (exemple de l'association entre mafia calabraise du sud de l'Italie, la N'drangheta, avec les cartels colombiens pour l'importation de cocaïne en Europe via le Venezuela), organisations criminelles du grand banditisme sous-traitantes (dans le cas du trafic de drogue, il s'agit des acheteurs qui réceptionnent la marchandise auprès des cultivateurs au niveau de la production, et des grossistes qui approvisionnent les détaillants au niveau de la distribution) et sociaux (associations de quartiers, chefs de villages, immigrés clandestins). Les relais politiques et institutionnels s'entretiennent par la corruption ou la menace. Les accords commerciaux avec les autres mafias étrangères se font sur la base d'arrangements négociés directement entre parrains dont les entreprises mafieuses disposent d'un monopole centralisé d'approvisionnement et qui dirigent les négociations commerciales illégales ; lorsqu'une répression aboutit au démantèlement d'une mafia, comme ce fut le cas, dans les années 1990, pour les cartels de Medellin et de Cali, l'autre partie contractante (dans ce cas, les cartels mexicains) doit alors négocier directement soit avec les chefs des clans, devenus autonomes, de l'ancienne organisation mafieuse, soit avec les chefs des organisations criminelles locales qui étaient auparavant sous-traitantes de la mafia décimée et qui se retrouvent désormais indépendantes et souvent rivales, le parrain n'étant plus là pour assurer la pacification de leurs rapports (cas actuel des groupes criminels mexicains qui se sont multipliés et s'affrontent entre eux sous l'effet d'une perte d'autorité ou de l'élimination des parrains et d'une autonomisation des clans mafieux) ; cette désorganisation du trafic rend les négociations plus incertaines et compliquées et affecte les approvisionnements qui deviennent plus aléatoires, moins réguliers et exposés à un risque de moins bonne qualité de marchandises qui ne sont plus contrôlées par les mafias locales ; l'objectif de désorganisation de toute la chaîne du trafic transnational jusqu'au commerce de détail, est la justification des guerres contre la drogue menées en Colombie (guerre contre les grands cartels de la drogue entre 1984 et 1995, et Plan Colombie de 1999 contre les narco-guérillas) et au Mexique (Initiative Mérida de 2007). Pour ce qui concerne les relais sociaux, il s'agira surtout d'immigrés de même origine ethnico-géographique, non intégrés aux activités formelles ou informelles dans leur pays d'accueil et qui, après avoir fui la persécution ou la pauvreté dans leur pays d'origine, ont recours aux activités souterraines ; parce qu'ils partagent avec les groupes criminels les mêmes codes et la

même soumission aux hiérarchies provenant de cultures paternaliste ou clanique, ils peuvent être pris en charge par des mafias locales ou transnationales qui contribueront ainsi à leur intégration par la marge au sein de leur pays d'accueil (cas des jeunes immigrés mexicains revendeurs de drogue à Chicago). C'est ainsi que peut s'établir un lien entre mafias et diasporas, les deux se constituant à partir de l'immigration et étant susceptibles d'exploiter directement les immigrés clandestins ; de plus, si mafias et diasporas apparaissent comme deux instruments différents d'intégration (l'un par le crime, l'autre par le travail informel), elles peuvent aussi s'avérer complémentaires pour que se reconstituent ou se créent certaines élites (politiques et économiques) sur une terre étrangère. Mais, alors que les diasporas se forment dans le cadre de la légalité (formelle ou informelle) et résultent d'une intégration acceptée de la part des nationaux, comme des migrants, la mafia se construit contre le système légal du pays d'accueil.

Un *deuxième type de mafias, la mafia franchisée libérale*, adapte le modèle de la confédération avec un pouvoir central fort associé à des organisations criminelles assujetties politiquement et indépendantes économiquement ; il a été instauré pour éviter les risques de trahison inhérents aux mafias pyramidales classiques, ces dernières se retrouvant dès lors transformées en structures plus simples et plus horizontales à deux niveaux : un niveau dirigeant mafieux surpuissant qui contrôle les routes, les places et les relais de corruption (jusqu'au blanchiment) et un niveau d'organisations criminelles indépendantes affiliées au premier niveau, ces dernières étant toutes placées sur le même plan et hermétiquement séparées les unes des autres de manière à ce que la défaillance de l'une d'entre elles ne remette pas en cause l'existence de l'organisation globale ; la mafia dirigeante apparaît ainsi comme prestataire de services à des organisations criminelles fonctionnant comme des entreprises indépendantes (des grossistes indépendants, dans le cas du trafic de drogues), versant un pourcentage de leur chiffre d'affaires à un seul guichet, librement liées aux mafias et dont les dirigeants sont mus par *le principe de responsabilité*, faisant leurs propres affaires, prenant leurs propres risques et réalisant leurs propres bénéfices, en n'étant pas soumis à une structure verticale qui les maintiendrait dans un statut d'employés et d'obligés ; appliquant le principe libéral de réduction des charges par la baisse du montant des impôts informels acquittés à la mafia dirigeante, ce type de mafia a débouché sur une augmentation du nombre des organisations criminelles indépendantes (mais liées) et, donc, sur un accroissement des bénéfices de la mafia dirigeante ; il peut même arriver que ce type de mafia fonctionne comme une banque de crédit, encourageant des entrepreneurs criminels émergents à monter leurs affaires par l'octroi de prêts ou la mise à leur disposition de services (de blanchiment, par exemple) ; un exemple paradigmatique de ce type de mafia fut le cartel mexicain de Tijuana durant les années 1990.

On peut reconnaître un *troisième type de mafias* qui est celui de la fédération mafieuse en tant qu'association constituée entre différentes organisations mafieuses d'un même pays, reposant sur des accords temporaires (les pactes de non agression), fondée sur des alliances

régionales de circonstance, chaque organisation conservant son indépendance, et ayant comme objectifs : 1) le partage (ou la location) du territoire, des routes ou des relais officiels de corruption (politiques ou institutionnels), et 2) éventuellement, le partage des bénéfices réalisés lors d'opérations conjointes. La fédération place les groupes associés sur un plan d'égalité et sa direction use d'un pouvoir minimal ; chaque mafia reste maître sur son territoire traditionnel ; elle permet une adaptation à la répression car elle privilégie la souplesse, la flexibilité et la mobilité en tant que principes d'organisation (cas du bloc constitué, au Mexique, entre les cartels de Sinaloa, du Golfe, du Milenio et de Jalisco pour le partage du territoire, de routes et des places par où la drogue franchit la frontière avec les Etats-Unis).

On peut enfin distinguer un *quatrième type de mafias*, nationales celles-ci, qui caractérisent principalement les Etats à tendance mafieuse (avec une structure criminelle mafieuse couvrant l'espace national, comme ce fut le cas du cartel de Guadalajara au Mexique durant les années 1980), les Etats criminels ou les Etats confrontés à une guerre civile ou à de fortes pressions régionalistes ; dans de telles circonstances où prévaut la loi du plus fort, les services collectifs (dont la sécurité physique des populations) ne sont plus assurés par l'Etat et se retrouvent donc, d'une certaine manière, privatisés au profit d'ONG, de mouvements religieux, d'associations de quartier, de groupements d'entreprises ou de mafias ; de multiples pays de par le monde sont ainsi concernés par le développement de mafias nationales profitant d'une autonomie communautaire pour se substituer à des pouvoirs publics absents, défaillants ou gangrenés par la corruption, comme c'est le cas, par exemple, en Colombie (dont la balkanisation du territoire permet, dans certaines provinces, aux mafias et aux groupes révolutionnaires de dicter les lois, de lever des impôts ou d'encadrer la vie quotidienne des populations), en Haïti (où, avant le séisme de 2010, l'Etat se comportait en prédateur arbitraire et violent et où les mafias colombiennes, associées aux mafias locales, opéraient en plein jour), au Guatemala, en République démocratique du Congo (où s'opère une justice expéditive et où les richesses nationales sont pillées par des mafias nationales et internationales associées aux troupes d'occupation), en Somalie (où, en l'absence de gouvernement, de fonctionnaires, de banque centrale, de police et de justice, l'approvisionnement des populations est assuré par des groupes islamistes qui font régner leur loi et se comportent comme des mafias), en Afghanistan...

3. Les modes d'organisation interne des mafias

Concernant son mode d'organisation interne, analysée à partir du cas des trafiquants de drogue, l'organisation criminelle mafieuse est représentée par les grossistes, responsables du trafic transnational à travers des routes (comportant des itinéraires précis et modulables en fonction des opérations de répression) et implantés sur un territoire local qu'ils contrôlent (une région, un groupe de communes, une ville) ; la drogue est ensuite confiée à des intermédiaires semi-grossistes, souvent dépendants des mafias, qui la revendent à des trafiquants locaux, plus ou moins autonomes, à la tête de revendeurs de rue. Le bénéfice des mafias criminelles sera donc réalisé entre la valeur du produit au prix de gros et sa vente au semi-grossiste ou au

revendeur local (dans le cas où le semi-grossiste est lui-même membre de l'organisation mafieuse). La mafia criminelle est toujours en état de guerre à la fois contre les autorités officielles qui la répriment, contre les mafias concurrentes qui veulent s'approprier son territoire, ses routes ou ses marchandises trafiquées et contre elle-même lorsque les différents clans qui la composent deviennent rivaux par manque de régulation hiérarchique du parrain. Telle est la raison pour laquelle la logistique "militaire" de l'organisation mafieuse est si importante.

A l'intérieur d'une organisation mafieuse, aux côtés des chefs de clans qui sont responsables de territoires et d'activités souterraines et, donc, du recrutement des hommes chargés de ces activités comme les vendeurs de drogue ou les collecteurs pratiquant l'intimidation, le chantage ou la violence à des fins de racket réparties entre eux sous l'autorité du parrain, on trouve des responsables de branches, spécialistes de fonctions logistiques transversales précises : 1) *la logistique militaire* placée sous l'autorité d'un (ou de plusieurs) lieutenant(s) du parrain qui ont en charge le montage et l'exécution des opérations (déplacement du parrain, transport de drogue, exécution de rivaux), l'approvisionnement en armes, l'organisation de la sécurité des dirigeants du groupe mafieux, le recrutement des hommes de mains (gardes du corps, tueurs à gages) et des hommes de troupes, ces derniers étant souvent membres de gangs criminels à qui sont confiés les tâches d'exécution des ennemis ou de dispersion des cadavres, 2) *la logistique pratique* confiée à des sous-lieutenants qui ont en charge des tâches précises comme l'embauche de chauffeurs expérimentés, l'achat, par des prête-noms, et l'aménagement de maisons sécurisées où sera stockée la drogue et où résideront temporairement le parrain, les chefs de clans et les lieutenants, l'achat et l'ameublement de villas où résideront les familles des dirigeants, la protection des familles des dirigeants, l'entretien de certaines familles de membres emprisonnés de l'organisation, la prise en charge des loisirs et des caprices des dirigeants (approvisionnement en prostituées, organisation de fêtes, embauche de musiciens, de cuisiniers, de traiteurs), la fourniture et l'entretien de véhicules (souvent volés), la sécurisation des communications, 3) *la logistique financière* confiée à des comptables qui ont en charge le blanchiment et le recyclage des bénéfices ainsi que les frais de corruption (achats de juges, de policiers) et 4) *la logistique juridique* qui est du ressort d'avocats procéduriers chargés de la défense et du confort des membres incarcérés de l'organisation ainsi que de faire le lien entre ces derniers et l'extérieur des prisons d'où du moins, pour ce qui concerne les chefs ils continuent souvent à diriger leur entreprise criminelle, et de la conservation des biens accumulés par les dirigeants de l'organisation menacés de saisies.

IV. Les modes d'exercice de la violence criminelle

La mafia criminelle, parce qu'elle est susceptible de bénéficier d'arrangements politiques grâce auxquels elle est autorisée à transgresser les lois, se développera

prioritairement soit au sein de systèmes politiques autoritaires ou militaires autorisant l'infiltration ou l'intégration des marges et privilégiant une culture paternaliste ou clanique, soit au sein de systèmes politiques démocratiques où domine une culture clientéliste communautariste ou qui sont soumis à des pressions régionalistes. Quant aux clans criminels, ils peuvent être soit inféodés aux mafias, soit autonomes et concurrents (lorsqu'il n'existe plus l'instance supérieure fédérative), pratiquant une corruption personnalisée bénéficiant aux représentants locaux des forces de l'ordre, tandis que les mafias établissent des connivences, sur la base de pactes, directement avec les autorités politiques, économiques ou institutionnelles d'un niveau supérieur (national, régional ou métropolitain) ; de plus, pour s'imposer, les clans criminels auront davantage recours à la violence qu'à la corruption.

Concernant les modes d'exercice de la violence illégale exercée par les différents groupes criminels, on peut en reconnaître cinq principaux : 1) une violence interindividuelle proportionnée dirigée contre des personnes intégrées au système légal et extérieures aux organisations criminelles, à l'occasion de vols, racket, cambriolages, chantage, enlèvements avec demandes de rançon ; 2) une violence interindividuelle, expéditive et disproportionnée que certains nouveaux groupes criminels hors contrôle des mafias traditionnelles appliquent systématiquement pour se faire une place dans le monde du crime, régler leurs conflits externes et internes ou comme moyen pour développer leurs activités illégales (cas des groupes criminels marseillais en France), 3) une violence exercée entre groupes criminels qui consiste en des règlements de compte et qui est néfaste au bon déroulement des affaires illégales car elle accroît les dépenses en armement et en moyen humains de protection des marchandises trafiquées ; de plus, elle peut susciter une répression des pouvoirs publics soucieux de rétablir l'ordre public qui fonde leur légitimité ; 4) une violence qui résulte de l'affrontement entre forces légales de répression et groupes criminels qui est néfaste à la fois aux affaires illégales, mais également aux affaires légales car elle aboutit à ce que s'instaure un climat d'insécurité sur les territoires concernés qui va freiner le tourisme et les investissements nationaux et étrangers ; cette violence peut résulter de la rupture d'un pacte de non agression entre forces répressives légales et groupes criminels, et 5) une violence terroriste aveugle et indifférenciée ciblée contre la population, que les groupes criminels exerceront en recours ultime avec le risque d'être décrédibilisés et de s'attirer une répression extrême et illégale (arrestations arbitraires, assassinats extra-judiciaires, harcèlement des familles des trafiquants) de la part des forces de répression (tel fut le cas en Colombie entre 1984 et 1989, durant la période de la narco-terreur, et au Mexique durant les années 2011-2012 lorsque les narcotrafiquants s'invitèrent au débat politique en lançant des grenades dans des discothèques ou en mitraillant au hasard des victimes innocentes, avec l'objectif de délégitimer le pouvoir politique en place qui les réprimait en démontrant qu'il était incapable d'assurer l'ordre public, et de forcer le peuple à choisir un président ouvert à des arrangements d'affaires en échange d'une pacification des rapports sociaux ; cet objectif fut atteint au

Mexique où se sont finalement les narcotrafiquants qui gagnèrent les élections, mais pas en Colombie).

V. La corruption extra-systémique des mafias intégrées

Le sens commun a tendance à extrapoler la qualification de mafia à des groupes d'acteurs intégrés, criminels ou non, lorsque ces derniers utilisent les mêmes méthodes criminelles d'organisation et d'action que les mafias ou qu'ils entretiennent des liens de connivence avec des acteurs criminels de la marge pour conforter leur pouvoir officiel, élargir leurs clientèles sociales ou poursuivre un objectif d'enrichissement personnel. Par delà la terminologie, cette extrapolation, qui est erronée en ce qu'elle ne prend pas en compte la caractéristique mafieuse des clans familiaux, peut néanmoins s'avérer pertinente lorsque ces acteurs intégrés sont dans une situation d'acteurs dominants par rapport à des acteurs criminels de la marge avec qui ils peuvent constituer une "association de malfaiteurs", cette qualification pouvant donc ne pas s'appliquer uniquement aux ententes entre agents de la marge externe.

On peut ainsi distinguer diverses catégories d'acteurs intégrés mafieux : 1) *les mafias politico-criminelles* qui se caractérisent par le fait qu'un clan politique détenteur d'un pouvoir légal (local, régional ou national) s'associe à un groupe criminel et met ses institutions (police, justice, douanes) à disposition de celui-ci dans le but de faciliter ou de protéger les activités illégales du groupe criminel en question (production, circulation, distribution, blanchiment, recyclage de marchandises et de profits illicites liés à des trafics illégaux) avec l'objectif d'un partage des bénéfices de la rente illégale liée au trafic ; en fonction des rapports de pouvoir, le partage peut être équitable ou non ; si le criminel domine le politique, le territoire concerné sera dit "à tendance mafieuse" avec risque d'infiltration criminelle dans la sphère du gouvernement local, et si le politique domine le criminel, pratiquant une répression sélective et utilisant la loi comme menace ou arme de dernier ressort face aux acteurs criminels, on sera face à une "mafia politico-criminelle" ; pour ce qui concerne le trafic de drogue, les territoires de culture (zones rurales), de passage des routes et des itinéraires (zones stratégiques frontalières) et de consommation (zones urbaines et périurbaines) seront davantage exposés au risque de se transformer en territoire à tendance mafieuse ; les stratégies développées pour l'occupation du territoire et le partage de la rente illégale reposent sur l'utilisation de l'extorsion (le politique dominant rackette le criminel dominé), de la corruption (le criminel dominant achète le politique dominé) ou de la violence (violence socio-criminelle illégale vis-à-vis des groupes criminels rivaux à travers des règlements de compte, violence institutionnelle légale à travers la répression sélective des clans criminels "hors association" ou appliquée aux "petites mains" du trafic que sont les revendeurs de rue comme les commerçants informels et les dealers, ou violence institutionnelle illégale par la criminalisation des agents institutionnels de l'Etat avec l'assentiment des responsables

politiques qui usent, à travers eux, de méthodes criminelles de gouvernement pour, par exemple, faire disparaître des opposants politiques ou éliminer les chefs de clans criminels),

2) *les mafias institutionnelles* qui apparaissent lorsqu'une institution dominante (police, armée) utilise des méthodes criminelles illégales de répression (assassinats extrajudiciaires, torture, racket de bandes délinquantes par des policiers¹⁷), qu'elle sous-traite son autorité à des groupes criminels (supplétifs, caïds, clans criminels, paramilitaires, milices privées), que des policiers mettent leur savoir-faire au service de groupes criminels ou que des policiers s'organisent eux-mêmes en groupes criminels ;

3) *les mafias politico-économico-administratives* qui sont présentes lorsque des clans politiques (partis de gouvernement) et des représentants institutionnels s'associent à des groupes criminels contrôlant des entreprises légales pour développer des affaires communes en faussant les marchés publics, financer des partis politiques ou produire de l'enrichissement personnel (cas de la Sicile ou du Québec) ;

4) *les mafias économiques* qui peuvent exister lorsqu'un groupe économique privé intégré (légal ou contrôlé indirectement par une mafia criminelle) sous-traite tout ou partie des activités légales ou illégales de production (extraction de matières premières, déforestation illégale, fabrication de marchandises légales par l'exploitation forcée du travail des enfants¹⁷), transformation, distribution ou administration (cas des groupes industriels japonais qui utilisent les yakuzas pour intimider les actionnaires récalcitrants lors des assemblées générales) à un groupe criminel, à des mafias institutionnelles (services secrets, par exemple) ou à des groupes paramilitaires (services de sécurité des compagnies pétrolières, par exemple) qui en assurent la surveillance ou exercent une répression illégale vis-à-vis de groupes économiques concurrents ou d'opposants locaux (écologistes et paysans au Brésil, paysans soutenant les guérillas en Colombie¹⁷) ; les entreprises multinationales, se substituant ainsi aux Etats locaux pour développer leurs affaires, peuvent également utiliser la corruption vis-à-vis des autorités locales (maires, gouverneurs, au Brésil, par exemple, du fait des entrepreneurs du soja) ou effectuer un partage de la rente au profit de groupes politiques locaux d'opposition au gouvernement central (cas des compagnies pétrolières en Colombie ou au Nigéria) pour s'assurer la paix sociale ;

5) *les mafias politico-ethnico syndicales* qui apparaissent lorsqu'un groupe représentatif (parti politique, syndicat corporatiste ou ethnie) utilise des méthodes criminelles de domination locale ou lorsqu'il sous-traite sa domination à des groupes criminels (groupes de choc, par exemple), des milices ou des mafias institutionnelles.

¹⁷ Le travail forcé des enfants dans certains ateliers de fabrication de biens de consommation courante au Bangladesh, pour le compte d'entreprises multinationales légales profitant de l'optimisation sociale, apparaît comme la réplique symétrique du travail forcé des prostituées ukrainiennes, trompées, vendues, battues, droguées et offertes à leurs clients parisiens par les mafias criminelles albanaises.

VI. La loi du plus fort comme fondement de la redistribution d'origine criminelle

Certaines normes politiques ou sociales réinterprétées sont génératrices de transgressions criminelles des lois du fait autant d'acteurs intégrés que d'acteurs criminels de la marge. Parmi celles-ci, on peut citer : le code de l'honneur, la loi du sang, la règle de la « *vida no vale nada* » ("la vie ne vaut rien"), la règle du « *plata o plomo* » ("argent ou plomb"), la loi du silence (*omerta*), la loi du talion, le pacte de non agression et la loi du plus fort.

Appliquée aux rapports entre organisations criminelles, la loi du plus fort implique soit la soumission du plus faible au plus fort avec une limitation de la violence ó de la même manière que la corruption est susceptible, dans le cas où le politique domine et contrôle les acteurs criminels, de limiter l'exercice de la violence ó, soit une surenchère de violence. Tel est le cas actuellement dans de nombreux pays (notamment, par exemple, dans le sud de la France ou dans les grandes métropoles brésiliennes et mexicaines) où une nouvelle génération de criminels, mixant la règle libérale du « *chacun pour soi* » (autonomie, compétition, frime, recherche du gain maximum immédiat sans calcul des conséquences) et des principes issus d'une culture politique autoritaire (refus des concessions, refus de la recherche de consensus, solidarité excluante) a abouti à banaliser, c'est-à-dire à rendre normales, des pratiques criminelles de *desperados* fondées sur la loi du plus fort, la loi traditionnelle du talion, la règle de « *la vida no vale nada* », l'invention de de la nouvelle règle du « *plomo sin plata* » et de nouvelles attitudes (le défi par le regard, par exemple) ainsi que le recours immédiat à une violence expéditive disproportionnée. Ces pratiques et leurs principes de justification s'avèrent contraires aux normes culturelles traditionnelles que les anciennes générations de criminels avaient adaptées au monde de la marge et qui étaient fondées sur le code de l'honneur, les liens du sang, la recherche de respectabilité et d'intégration aux normes de la société formelle, la conclusion d'arrangements corruptifs avec les autorités officielles ainsi que l'adoption de pactes de non agression avec les concurrents criminels. Il en résulte un abandon progressif de l'objectif de pacification des rapports sociaux entre groupes criminels et un accroissement des règlements de compte liés à la conquête (et non plus au partage) des territoires et des affaires souterraines. Ce capitalisme sauvage du *business*, adapté au monde du crime, instille un sentiment d'insécurité sur les territoires, dénoue le lien social et rend les comportements interindividuels imprévisibles. En cela, il apparaît comme le reflet d'une culture politique communautariste de dominés refusant ó comme le font les mouvements sectaires ou les groupes terroristes intégristes ó l'intégration à la société dominante et à ses normes. Cette nouvelle culture communautariste du nouveau crime, basée sur l'autonomie horizontale de groupes recherchant l'élimination de l'adversaire, tend à se substituer à l'ancienne culture politique clanique fondée sur des hiérarchies verticales et des rapports de forces recherchant la pacification par la domination. Elle est à l'origine d'un nouveau type de violence qui se répand dans les marges à travers le mimétisme des représentations

hollywoodiennes, l'indistinction des mondes virtuel et réel produite par la culture numérique des jeux vidéos et des réseaux sociaux et, surtout, par l'explosion du trafic d'armes ó facilitée par l'ouverture des frontières à la circulation des marchandises ó, rendues disponibles sur le marché souterrain de détail.

Sur de telles bases, il serait possible d'effectuer une synthèse typologique des différents modes de production-répartition des richesses produites à partir de pratiques dérivant de la loi du plus fort, négociés ou pas, parmi lesquels : 1) *la redistribution institutionnelle indirecte* (par la perception de l'impôt, avec possibilité d'arrangements avec l'administration, grâce auquel une partie des richesses nationales produite individuellement ou collectivement est redistribuée par l'Etat sous forme de services publics, d'aides, de financements à des associations ou à des ONG, d'allocations, d'infrastructuresí ; les droits politiques et sociaux qui se négocient entre les associations, les partis, les syndicats, les organisations patronales ou les patrons au sein de chaque entreprise, et le pouvoir législatif), 2) *la redistribution interpersonnelle directe* (le pourboire, lié ou non à la liberté d'appréciation ; la petite et moyenne corruption qui se négocient en fonction des rapports de pouvoir et de domination, si bien que l'on pourrait reconnaître une "utilité sociale de la corruption" qui justifierait qu'elle soit tolérée lorsqu'elle contribue au développement économique et à la redistribution sociale des richesses soit en favorisant le contournement des obstacles bureaucratiques pour pouvoir bénéficier d'un droit ou pour faciliter l'action d'entreprendre et, donc, de créer des emplois, soit en aboutissant à une pacification sociale résultant de la redistribution clientéliste d'une partie de leurs bénéfices de corruption par les élites politiques, soit en permettant la transition vers une économie libérale à travers la création d'une nouvelle classe d'entrepreneurs), 3) *la redistribution sociale directe* (négociable avec les autorités municipales, dans le cas des commerçants informels ; de type solidariste, de la part des associations d'aide aux défavorisés ou des syndicats indépendants ; de type paternaliste, provenant soit d'acteurs légaux intégrés comme certaines associations caritatives échangeant des faveurs charitables contre le maintien d'inégalités sociales et de rapports de domination préexistants, ou comme certains patrons distribuant des primes sélectives et variables à leurs employés, soit d'acteurs illégaux criminels comme les mafieux bienveillants et bienfaisants vis-à-vis de leur communauté urbaine ou villageoise d'origine), 4) *la prédation institutionnelle* librement choisie (l'appropriation privée des richesses de l'Etat par des dirigeants politiques ou institutionnels à des fins de redistribution clientéliste ou d'enrichissement personnel ; la grande corruption économique et financière, négociable entre acteurs économiques, institutionnels et politiques impliqués ; les fraudes au fisc, dont la sanction est négociable avec l'administration en cas de rapatriement des sommes évadées), 5) *la prédation interpersonnelle* contrainte susceptible ou non d'arrangements (vol avec arme, chantage, enlèvements avec demande de rançoní), 6) *la prédation socio-économique* (les rentes économiques qui aboutissent à la construction de monopoles défavorables aux consommateurs et aux groupes sociaux locaux non situés sur le circuit de la rente, ou à

l'accaparement légal, par des multinationales, des ressources énergétiques, minières, forestières ou agricoles des pays en développement sans retombées économiques pour les populations locales ; les ententes illicites entre entrepreneurs qui aboutissent à un surenchérissement des services au détriment du consommateur ou à des dépassements de budget au détriment du contribuable ; la rente de la dette des Etats par les marchés qui aboutit à des privatisations de services publics accroissant les inégalités sociales et à des pertes d'emplois dans la fonction publique ; la rente de l'aide au développement pour certaines ONG ; la rente foncière des grands propriétaires terriens qui entretiennent leur main-d'œuvre d'une manière discrétionnaire et paternaliste, par la dette perpétuelle et la servitude volontaire ; la rente professionnelle accumulée par les dirigeants de syndicats corporatistes ou par certains entrepreneurs formels ou informels intégrés, employant souvent des immigrés clandestins et pratiquant un capitalisme sauvage déréglementé, qui redistribuent d'une manière discrétionnaire et paternaliste, hors salariat ou contrats de travail ou respect de la législation du travail ; la rente de la corruption marchande ; la rente des trafics illégaux perpétrés par la criminalité organisée, dont le partage peut être négociable entre groupes criminels, chacun de ces derniers appliquant dans son fief les règles paternalistes autoritaires du capitalisme sauvage vis-à-vis de ses employés ; la rente du blanchiment des bénéfices des trafics illégaux et des corruptions politico-institutionnelle et marchande au profit des paradis fiscaux et des organismes financiers) et 7) *la prédation socio-communautaire* (le gaspillage des richesses justifié par une coutume traditionnelle qui valorise des dépenses ostentatoires, par exemple lors de funérailles, ou impose un montant prohibitif de dot ; le pillage des richesses et des hommes par la force, comme dans le cas de l'esclavage ou des razzias intercommunautaires ; les vengeances interfamiliales qui impliquent une déperdition de ressources à travers l'exclusion des hommes dans la clandestinité ou la mort ; les crimes religieux ou ethniques suivis de pillages et de déplacements de populations, non susceptibles d'arrangements pour les victimes dépossédées ou assassinées ; la spoliation illégale et tolérée des terres des petits paysans ou des indigènes par des grands propriétaires terriens, des grands groupes agro-alimentaires ou des trafiquants de ressources minières ou forestières).

C'est au non de la redistribution sociale opérée à partir de l'application de la loi du plus fort ϕ et qui sert de justification à cette application de la loi du plus fort ϕ que les cartels de la drogue peuvent apparaître comme jouant la carte de la solidarité sociale et reproduisant une révolte sociale légitime contre un système légal qui serait fondé sur la prédation et la corruption, alors qu'en réalité, ils sont parmi les principaux bénéficiaires financiers d'une entreprise lucrative ϕ car illégale ϕ et qu'ils pratiquent eux-mêmes la corruption des autorités légales au niveau local. Ce serait donc le système légal qui, en créant (par la loi et son application sélective en faveur du plus fort) et en entretenant (par la corruption ou le blanchiment en faveur des élites légales intégrées et de certains acteurs intégrés comme les banques et les paradis fiscaux) l'illégalité, contribue au développement de cette nouvelle classe de capitalistes sauvages ultra-libéraux et paternalistes que sont les narco-trafiquants.

Cette révolte reproduit donc, par des pratiques criminelles illégales basées à l'intérieur de marges socio-spatiales légales et se diffusant jusque vers le centre du système (par exemple, en fournissant la cocaïne aux stars du show business ou en produisant des richesses légales à travers le blanchiment), les normes économiques du système dominant auquel elle est censée s'opposer, s'en distinguant néanmoins en offrant des opportunités d'intégration professionnelle et de redistribution financière au bénéfice des exclus du système légal dominant.

CONCLUSION

En conclusion, on peut affirmer que l'un des aspects les plus préoccupants des mafias est leur capacité de corruption autant des autorités institutionnelles que politiques, avec un double risque : que ne se développent des territoires mafieux de par le fait que les autorités légales "couvrent" les crimes des organisations criminelles implantées sur leur territoire, et que ne puisse plus se faire la distinction entre acteurs intégrés criminels et acteurs criminels de la marge, aboutissant ainsi à une crise de régime de par la perte de légitimité des autorités légales. Quant à l'autre risque systémique, il concerne la légitimité socio-politique que sont susceptibles d'acquérir ces groupes criminels en redistribuant socialement une partie de leurs bénéfices (exemple de certains pays producteurs de drogue comme le Mexique) et en pratiquant un *développement de substitution* sur la base duquel peuvent se former des territoires mafieux.

Il demeure que la désignation des coupables pratiquant la loi du plus fort auxquels s'opposerait le recours au droit pour sanctionner l'utilisation de la force illégale, semble se compliquer si on analyse la production des pratiques illégales sous l'angle des interactions réticulaires. Ainsi, un auteur comme Chambliss soutenait que "les syndicats italo-américains du crime" sont un mythe car la corruption reposerait sur de vastes réseaux où s'interpénétreraient les activités de délinquants, de élus, de fonctionnaires et d'hommes d'affaires ; pour lui, les corruptions politique et bureaucratique se situeraient dans un rapport de symbiose (et non d'opposition) avec le crime organisé et les relations entre ces acteurs ne dériveraient pas de simples rapports fonctionnels, mais se fonderaient sur des lois constantes. Il y aurait donc une interpénétration structurelle de comportements politiques conformes et transgressifs mis au service d'une domination sociale locale (le *boss system*, représenté par ces patrons politiques se comportant en propriétaires d'un pouvoir local qu'ils ont basé sur l'entretien de relations d'échange avec leurs électeurs et certains groupes d'intérêts économiques légaux ou mafieux)¹⁸, si bien que les commissions d'enquête ne pourraient déboucher que sur la sanction symbolique de boucs émissaires car elles seraient incapables de

¹⁸ In Chambliss (William J.) & Seidman (Robert B.), *Law, order and power*, London, Addison-Wesley Educational Publishers Inc., 1971.

supprimer les structures de pouvoir existantes ; tel serait l'écueil des programmes de lutte contre la corruption¹⁹.

¹⁹ Ainsi, au Brésil, depuis 2005 la corruption politico-économique touche les plus hauts niveaux du gouvernement PT de Lula et de Dilma Rousseff, avec une différence par rapport aux périodes antérieures : le gouvernement encourage les enquêtes de la police fédérale pour lutter contre la corruption. Ce changement a été initié en 2005 par le scandale dit du *mensalao*, à cause des mensualités versées par le PT à des députés de partis alliés pour s'assurer de leurs votes et servir au financement occulte des campagnes électorales ; le déballage médiatique qui s'en est suivi a été qualifié de coup d'État médiatique par une partie de la gauche brésilienne et n'a pas empêché la réélection de Lula en 2006. En avril 2007, l'opération "Hurricane" contre les gangs de machines à sous a contraint un juge de la cour suprême à se retirer, accusé de vendre des sentences aux gangsters. En mai 2007, l'opération "Navalha" sur des manipulations d'appels d'offres en faveur d'une entreprise de BTP a obligé le ministre de l'énergie à démissionner pour avoir accepté un pot-de-vin. En juin 2007, l'opération "Echec et Mat" concernant les mafias de paris clandestins et de machines à sous, hormis l'arrestation de 67 personnes, a abouti à la mise en cause du frère du président brésilien pour trafic d'influence. C'est ainsi que, de 2004 à 2007, 5 000 arrestations pour délit de corruption ont été opérées qui ont abouti à peu de condamnations pénales, souvent à cause du manque de preuves. Certains observateurs, comme le directeur de l'antenne brésilienne de *Transparency International*, regrettent même que ces arrestations n'aient pas fait reculer la corruption qui profite des failles du système comme, par exemple, le fait que les élus, autant pour monnayer des faveurs que pour placer alliés, amis et parents, puissent nommer 25 000 collaborateurs dans l'administration fédérale et autant au niveau local. Et bien que la police fédérale puisse agir avec de plus en plus d'indépendance, le corporatisme, transcendant les divisions entre les partis, continuerait à protéger les hommes politiques. Enfin, selon le ministère de la justice, les détournements de fonds publics s'élèveraient, chaque année, entre 10 et 17 milliards d'euros, soit 13,3 % des sommes investies par l'État brésilien. Concernant la corruption liée à la criminalité, on peut prendre l'exemple de la ville de Rio où, dans les favelas, pour lutter contre l'emprise territoriale des narcotrafiquants et avec l'objectif d'en expulser ces derniers, avaient été créées des milices para-policières composées de policiers, de pompiers (rattachés aux forces armées) et de gardiens de prison, retraités ou d'active, qui, sous prétexte d'offrir leur protection, rackettaient les petits commerçants et s'étaient constituées en un pouvoir parallèle à tendance mafieuse ; ces milices auraient contrôlé une centaine des 650 favelas recensées à Rio où elles avaient supplanté les narcotrafiquants (cf. *Le Monde* du 14 février 2007). En 2008, une commission d'enquête avait révélé les liens entre ces milices et les élus locaux et elle se solda par des centaines d'arrestations dont celles de plusieurs députés et conseillers municipaux. Le 11 août 2011, un juge fut même assassiné qui avait mis au jour les connivences entre ces milices et la police et avait fait incarcérer 60 officiers de police convaincus de meurtres et d'appartenance à des groupes criminels ; l'assassinat de la juge a lui-même abouti à l'incarcération de 11 policiers et à la démission du chef de la police militaire de Rio.